

Session ordinaire.  
Convocation du 17 avril 2020

Ordre du jour :

- Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune, Port, Foyer
- Vote des 3 taxes
- Délibération pour emprunt épareuse
- Décisions relatives au Restaurant

Présents :

M Gérard ROI  
M Alain MONTET  
M Stéphane BIROT  
Mme Béatrice VERGEZ  
M Christophe LABOY  
M Sylvain NEGRIER  
M Alain DEGAS  
M Didier ANTRAS  
M Frédéric LARROQUE  
Mme Gina MUNCK  
Mme Sandra NEGRIER  
Mme Christine CHEVRIER

Absent :

Secrétaire de séance :

M Christophe LABOY

Présence de :

Mme Corinne BENARD, comptable  
Mme Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2020 n'ayant pas fait l'objet de commentaires, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que si le temps le permet, il souhaiterait que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- COVID-19
- FDAEC 2020
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Tarifs marchés gourmands 2020
- Motion en faveur du respect de l'autonomie fiscale des départements et de la libre administration des collectivités

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**1- Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 10 avril 2014**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 212223,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à M. Gérard ROI, maire,  
Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise depuis la réunion du 10 mars 2020, à savoir : réalisation d'un emprunt de 23 000 " pour l'achat d'une épareuse et d'un lamier.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

**2- COVID-19 :**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents pour l'application des gestes barrières liés au COVID-19.

Cette séance du conseil municipal est un peu particulière  
Il précise que des masques ont été commandés. Nous attendons la livraison avant la distribution auprès de tous les administrés.  
M. Sylvain NEGRIER demande si la commune peut confectionner avec l'aide de couturières de masques en tissu. Monsieur le maire précise que nous allons y réfléchir.  
Monsieur le Maire indique qu'un problème va se poser si l'école doit reprendre à partir du 11 mai. Comment allons-nous faire pour recevoir les enfants à la cantine en respectant les gestes barrières ? Après réflexions, le conseil municipal accepte que la cantine, exceptionnellement, se déplace dans la salle des fêtes. L'agent en charge de ce service devra nettoyer après chaque utilisation.

**1- Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune, Port, Foyer**

Les documents pour les votes du budget primitif Commune, Port, Foyer sont remis à chaque membre du conseil.

- **Le BP 2020 Commune : délibération n° 031-2020-DEL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2020

SAINT SEURIN DE CADOURNE - SAINT SEURIN DE CADOURNE - BP - 2020

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	CA 2019
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>198 417,00</b>	<b>163 830,00</b>	<b>188 478,67</b>
6042	Achats prestat <sup>o</sup> services (entretien, autos, piscine)	40 000,00	40 000,00	33 038,12
605	Achats matériel, équipements et travaux	11 500,00	0,00	11 016,16
60611	Eau et assainissement	4 500,00	5 000,00	4 801,16
60612	Energie - Electricité	22 000,00	20 000,00	19 639,12
60621	Combustibles Fioul (école / Maire)	10 000,00	7 000,00	7 444,28
60622	Carburants Gazon / SP 95	3 500,00	4 500,00	4 094,40
60623	Alimentation école	1 000,00	1 500,00	1 279,50
60628	Autres fournitures non stockées chien	500,00	700,00	717,44
60631	Fournitures d'entretien	1 200,00	1 500,00	1 467,43
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 000,00	7 381,90
60636	Vêtements de travail (x145)	580,00	580,00	889,46
6064	Fournitures administratives	1 500,00	2 000,00	1 859,25
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	500,00	253,96
6067	Fournitures scolaires (63 enfants x 245)	2 850,00	2 850,00	2 422,66
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	1 700,36
61621	Entretien terrains (Fleurs, déchets, brousses)	3 000,00	3 000,00	3 483,30
616221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,00	5 000,00	7 728,89
616228	Entretien, réparations autres bâtiments (locataires)	21 937,00	5 000,00	6 373,83
616232	Entretien, réparations réseaux collectifs	1 500,00	2 000,00	15 428,89
61651	Entretien matériel roulant	7 000,00	7 000,00	6 025,68
61658	Entretien autres biens mobiliers (petits matériels)	1 000,00	1 500,00	3 427,86
6166	Maintenance (chaudieres, photocopieur)	4 000,00	3 000,00	2 060,07
6168	Autres primes d'assurance	6 800,00	7 100,00	6 774,03
6182	Documentation générale et technique (2 livres)	200,00	200,00	218,85
6184	Versements à des organismes de formation C.A.C.E.S	600,00	300,00	215,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	466,43
6226	Honoraires (veterinaire)	500,00	500,00	0
6227	Frais d'actes et de contentieux (avocat / huissier)	3 000,00	2 000,00	3 486,52
6231	Annonces et insertions	300,00	200,00	0
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	10 000,00	12 708,02
6247	Transports collectifs école / autos / piscine	3 600,00	3 600,00	3 689,60
6261	Frais d'affranchissement timbres	500,00	500,00	1 847,20
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 500,00	5 201,05
6281	Concours divers (cotisations) ANF / AAPH	3 500,00	3 500,00	3 072,55
6282	Frais de gardiennage (églises, veranda)	500,00	500,00	474,22
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement URBANISME	3 000,00	3 000,00	2 349,00
63512	Taxes foncières	7 300,00	7 000,00	6 547,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes) T.E.O.M. Maire / taxes école	550,00	300,00	502,88
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>258 100,00</b>	<b>265 100,00</b>	<b>237 925,88</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 100,00	3 100,00	3 039,73
6411	Personnel titulaire	150 000,00	166 000,00	133 415,77
6413	Personnel non titulaire	26 500,00	7 000,00	27 550,13
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	5 000,00	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 000,00	31 000,00	29 255,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	41 000,00	45 000,00	37 617,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	1 500,00	1 117,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	5 500,00	5 628,45
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	300,00	263,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	700,00	397,12
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>15 465,16</b>	<b>11 000,00</b>	<b>15 465,16</b>
739211	Attributions de compensation C.D.C compensation	10 662,08	11 000,00	10 662,08
739218	Autres prél pour revers entre coll (autre de 2018)	4 803,08	0,00	4 803,08
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>124 762,43</b>	<b>134 712,95</b>	<b>114 684,38</b>
6531	Indemnités élus	27 000,00	34 000,00	26 135,48
6533	Cotisations de retraite élus	1 200,00	2 000,00	1 096,00
6541	Créances admises en non-valeur DROIT	1 800,00	4 000,00	0
6553	Service d'incendie D.D.I.S 33	14 852,43	15 000,95	14 852,43
65548	Autres contributions C.D.C. Médicaments	200,00	200,00	227,00
657364	Subv. fonct. Etabl. Industriel, commerc R.P.T. / Foyer	59 700,00	59 500,00	57 600,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics LUGANAC	10,00	10,00	14,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée associations	20 000,00	20 000,00	14 762,00
65888	Autres Impôt	0,00	2,00	1,47
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		<b>596 744,59</b>	<b>574 642,95</b>	<b>536 554,03</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>6 500,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>5 321,13</b>

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2020

SAINT SEURIN DE CADOURNE - SAINT SEURIN DE CADOURNE - BP - 2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574			A.C.C.A.	Association	230,00
6574			AVEC ELLES À ST LAURENT	Association	50,00
6574			Amis de ST Martin	Association	50,00
6574			Ass Arts Club	Association	230,00
6574			Ass FUL CONTACT	Association	230,00
6574			Ass. Parents d'Elèves	Association	230,00
6574			CLUB LOISIRS & AMITIÉ	Association	230,00
6574			SECTION MARCH		
6574			Comite des fêtes	Association	230,00
6574			Comité de jumelage	Association	667,00
6574			Football	Association	1 500,00
6574			Harmonie Pauillacaise	Association	128,00
6574			Syndicat d'initiative	Association	15 000,00
6574			Maison famil. ST Tréody	Autre personne de droit public	20,00
6574			Maison famil. ST Yzans	Autre personne de droit public	20,00
6574			Sté Nle de sauvetage en mer	Autre personne de droit public	20,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SAINT SEURIN DE CADOURNE - SAINT SEURIN DE CADOURNE - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	CA 2019
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00	8 000,00	5 081,13
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	750,00	0,00	0
6688	Autres	250,00	0,00	250,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 595,00	0,00	2 594,40
678	Autres charges exceptionnelles	2 595,00	0,00	2 594,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (e)	5 998,44	24 146,23	22 627,44
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>811 838,03</b>	<b>606 789,18</b>	<b>587 107,06</b>
023	Virement à la section d'investissement	123 474,67	126 268,61	85 987,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	18 861,33	18 861,39	18 861,33
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	18 861,33	18 861,39	18 861,33
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>142 336,00</b>	<b>145 130,00</b>	<b>104 848,66</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>142 336,00</b>	<b>145 130,00</b>	<b>104 848,66</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>764 174,03</b>	<b>751 919,18</b>	<b>691 955,72</b>

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2020

SAINT SEURIN DE CADOURNE - SAINT SEURIN DE CADOURNE - BP - 2020

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

**III**  
**A2**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	CA 2019
013	Atténuations de charges <i>Pemb la louise</i>	0,00	0,00	3 127,14
70	Produits services, domaine et ventes div	39 310,00	36 960,00	43 796,49
70321	Stationnement et location voie publique <i>Marché (gouvernement) + location</i>	600,00	0,00	1 774,00
70388	Autres redevances et recettes diverses <i>Marché</i>	950,00	900,00	931,30
7056	Redevances services à caractère social <i>Cotisations Ados.</i>	560,00	560,00	560,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign <i>centaine</i>	21 000,00	21 000,00	21 533,35
70688	Autres prestations de services <i>APC la Poste.</i>	13 700,00	14 000,00	14 038,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles) <i>7 impasse de rive</i>	2 500,00	500,00	5 253,77
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>405 608,00</b>	<b>379 245,00</b>	<b>421 865,81</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	354 627,00	348 245,00	358 184,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	12 000,00	11 000,00	11 648,21
7381	Taxes additionnelles droits de mutation <i>FFRIC + Taxes séjour</i>	38 981,00	20 000,00	52 013,60
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>118 775,00</b>	<b>115 503,00</b>	<b>120 014,81</b>
7411	Dotation forfaitaire	59 000,00	58 000,00	59 506,00
74121	Dotation de solidarité rurale	18 733,00	15 000,00	18 733,00
74127	Dotation nationale de péréquation	4 000,00	4 500,00	4 232,00
742	Dot. aux élus locaux	2 900,00	3 000,00	3 030,00
7478	Participat° Autres organismes <i>CAF/MSM pour ados</i>	2 000,00	1 000,00	1 353,81
74832	Atribution du fonds départemental TP	8 000,00	8 000,00	8 232,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	13 996,00	13 945,00	13 936,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	10 146,00	12 058,00	10 146,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>68 800,00</b>	<b>61 000,00</b>	<b>71 752,98</b>
752	Revenus des immeubles	58 000,00	60 000,00	70 709,12
7588	Autres produits div. de gestion courante <i>FFRIC locaux</i>	800,00	1 000,00	10 52,86
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>622 493,00</b>	<b>592 708,00</b>	<b>660 537,36</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	6,03
77	Produits exceptionnels (c)	21 323,49	0,00	6 601,87
7713	Libéralités reçues <i>+ ventes réelles</i>	6 791,49	0,00	13 354,32
7788	Produits exceptionnels divers	14 532,00	0,00	52 694,65
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>643 816,49</b>	<b>592 708,00</b>	<b>726 592,42</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>643 816,49</b>	<b>592 708,00</b>	<b>726 592,42</b>

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	159 211,18
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>159 211,18</b>

**Les 3 taxes**

	Base	Taux	Montant	Taux -5%	Montant
Taxe d'habitation	781 200		130 226		130 226
Taxe Foncière Bati	564 200	18,43	103 982	17,51	98 791
Taxe foncière non bati	250 900	50,02	125 500	47,52	119 228
<b>Total</b>			<b>359 708</b>	<b>Total</b>	<b>348 245</b>
				<b>Différence</b>	<b>- 11 463</b>

## BUDGET PRIMITIF 2020

### Budget Restaurant

Comptes	DÉPENSES INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses	
164	Remboursement emprunt	53 500,00	Portes RDC	3 500,00
			Materiel	43 800,00
165	Caution loyers	2 000,00	Travaux	15 000,00
			<b>Total TTC</b>	<b>62 300,00</b>
21318	Démolition de la maison brûlée	13 000,00		
			<b>Recettes</b>	
2132	Porte épicerie	15 000,00	Pas de Porte	6 000,00
	Porte restaurant	3 500,00	2 mois caution	2 400,00
	Materiel restaurant	43 800,00	<b>Total TTC</b>	<b>8 400,00</b>
	Travaux restaurant	15 000,00		
			<b>Coût TTC</b>	<b>53 900,00</b>
2151	Ralentisseur école	36 840,00	<b>Coût HT</b>	<b>44 916,67</b>
	Chicanes à l'école	8 400,00		
21558	Horloge eglise	5 000,00		
2183	Ordi Mairie	3 500,00		
	Imprimante ecole	180,00		
2188	Achat divers (bancs,poubelle place, chaises)	5 000,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>204 720,00</b>		

Comptes	RECETTES INVESTISSEMENT	Recettes
0,21	Excedent de fonctionnement	126 268,61
10222	FCTVA	14 000,00
1341	DETR plateau et chicanes école	10 150,00
1323	F.D.A.E.C	13 000,00
	Subvention horloge eglise	1 240,00
	Subvention chicanes école	2 800,00
	Subvention ralentisseur ecole	8 000,00
28041632	Amortissement	18 861,39
165	Pas de porte Restaurant	6 000,00
	2 mois caution restaurant	2 400,00
	Caution autres loyers	2 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>204 720,00</b>
		-

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité

• **Le BP 2020 Foyer : délibération n° 030-2020-DEL**

**FUNCTIONNEMENT**

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses réalisées en 2019	BP 2020
60611	Eau	422,01	450,00
60612	Electricité	10 686,41	11 000,00
60632	Fournitures	488,25	83,84
6156	Maintenance chaudière	918,20	1 000,00
615221	Filtres chaudières	2 557,00	700,00
6262	telephone	254,20	300,00
66111	Interets emprunts	13 552,08	13 100,00
23	Virement à la section invest		17 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>28 878,15</b>	<b>43 633,84</b>

Comptes	Recettes de fonctionnement	Recettes réalisées en 2019	BP 2020
752	Location	3 333,34	1 500,00
74748	Participation Communale	39 600,00	41 100,00
	Excedent 2018	3 122,61	
0,02	Excedent 2019		1 033,84
	<b>TOTAL</b>	<b>46 055,95</b>	<b>43 633,84</b>
	Excedent de fonct	17 177,80	0,00

**INVESTISSEMENT**

Comptes	Dépenses d'investissement	Dépenses réalisées en 2019	BP 2020
164	Remboursement emprunt	16 143,96	17 000,00
	Deficit 2018	15 610,09	
	<b>TOTAL</b>	<b>31 754,05</b>	<b>17 000,00</b>

Comptes	Recettes d'investissement	Recettes réalisées en 2019	BP 2020
0,21	Prélèvement recettes fonct	15 610,09	17 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>15 610,09</b>	<b>17 000,00</b>

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité

• **Le BP 2020 Port : délibération n° 29-2020-DEL**

**FUNCTIONNEMENT**

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Depenses réalisées en 2019	BP 2020
60611	Eau	611,26	600,00
60612	Electricité	656,75	700,00
60632	Fournitures de petits équi		86,25
61521	Travaux sur terrain	928,43	-
61551	Travaux épareuse	2 283,56	2 900,00
66111	Intérêts emprunts	1 994,94	1 400,00
6688	Frais de dossier emprunt		100,00
23	Virement à la section invest		21 700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 774,94</b>	<b>27 486,25</b>

Comptes	Recettes de fonctionnement	Recettes réalisées en 2019	BP 2020
7336	Droit de place	7 027,50	6 500,00
7338	Loyer Guinguette	3 291,68	500,00
74748	Participation Commune	18 000,00	18 400,00
7588	Autres produits div	479,49	
	Excedent 2018	1 853,90	
0,02	Excedent 2019		2 086,25
	<b>TOTAL</b>	<b>30 652,57</b>	<b>27 486,25</b>

0,00

**INVESTISSEMENT**

Comptes	Dépenses d'investissement	Depenses réalisées en 2019	BP 2020
164	Remboursement des emprunts	21 791,38	21 000,00
2188	Epareuse		16 000,00
	Lamier		7 700,00
	Deficit 2018	27629,6	
	<b>TOTAL</b>	<b>49 420,98</b>	<b>44 700,00</b>

Comptes	Recettes d'investissement	Recettes réalisées en 2019	BP 2020
0,21	Prélèvement recettes fonct	27 629,60	21 700,00
1641	Emprunt		23 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>27 629,60</b>	<b>44 700,00</b>

- 21 791,38

Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité

**2- Création d'un service assujetti à la TVA pour l'Hôtel Restaurant : délibération n° 032-2020-DEL**

Monsieur le Maire fait part à son conseil du changement de statut pour la location du restaurant « Le Saint-Seurin ».

En effet, suite à l'article 256 du CGI, les locations de locaux à usage professionnel sont imposables de plein droit à la TVA, c'est-à-dire munis du mobilier, du matériel ou des installations nécessaires à l'activité du locataire.

Monsieur le Percepteur souhaite que cet assujettissement à la TVA passe par le budget principal avec un code service.

Après demande auprès du centre des impôts, un cerfa M2 a été rempli afin de créer un compte pour la TVA du restaurant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ACCEPTE la création d'un code service assujetti à la TVA sur le budget de la commune pour la gestion du restaurant « Le St-Seurin »
- ACCEPTE de mandater Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération. Et confère en tant que de besoin toutes les dispositions utiles à Monsieur le Maire pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**3- Achat de l'équipement du restaurant : délibération n° 033-2020-DEL**

Monsieur le Maire a fait part à son conseil municipal du changement de statut pour la location du restaurant « Le Saint-Seurin ».

Suite à cette modification des statuts, Monsieur le Maire a renégocié avec Monsieur Gabriel GETTE la facture pour la reprise du mobilier intérieur, l'équipement de la cuisine, du bar et divers robots.

La facture d'un montant initial de 40 000 " net avec la TVA se levait à 48 000 " TTC. Une négociation a été faite à 36 500 " HT soit 43 800 " TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- ACCEPTE de racheter l'équipement total pour un montant négocié à 36 500 " HT soit 43 800 " TTC.
- ACCEPTE de mandater Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération. Et confère en tant que de besoin toutes les dispositions utiles à Monsieur le Maire pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**4- Vote de l'Etat n° 1259 : délibération n° 034-2020-DEL**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal l'état n°1259 qui ne propose maintenant que le vote des taux des deux Taxes Directes Locales soit la Taxe Foncière et la Taxe Foncière Non Bâti.

En effet, maintenant la Taxe d'habitation n'est plus votée mais versée directement par l'Etat. Les tensions budgétaires étant passées, une baisse des taux de 5 % avait été prévue sur 2 ans. Monsieur le Maire propose cette baisse des impôts car la pandémie actuelle va impacter violemment les ménages, quitte à réduire un peu nos perspectives d'investissements.

Les taux actuels pour 2020 sont :

- 18,43 % pour le F.B.
  - 50,02 % pour le F.N.B.
- Avec un produit attendu de 229 482 " .

Il propose de baisser les taux de la Taxe Foncière Bâti et Non Bâti de 2,5 % soit :

- 17,97 % pour le F.B.
- 48,77 % pour le F.N.B.

Avec un produit attendu de 223 751 " .

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de baisser les taux de la Taxe Foncière Bâti et Non Bâti de 2,5 %
- DECIDE d'appliquer les taux suivants :
  - 17,97 % pour le F.B.
  - 48,77 % pour le F.N.B.

Avec un produit attendu de 223 751 " .

#### **5- FDAEC 2020 : délibération n° 35-2020-DEL**

Monsieur le Maire fait part des modalités de attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Départemental de la Gironde au cours de son assemblée plénière.

Une subvention d'un montant de 13 846 " devrait nous être accordée.

Cette recette va être utilisée pour :

- Achat d'un véhicule utilitaire : 8 600 " TTC,
- Nouveau standard téléphonique Mairie : 2 350 " TTC
- Achat de matériel informatique : 3 650 " TTC
- Achat de petits matériels : 3 000 " TTC
- Démolition immeuble en péril : 13 812 " TTC

Le montant des dépenses envisagées s'élève à 31 412 " TTC soit 26 176,66 " HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du FDAEC 2020 pour un montant de 13 846 "
- ACCEPTE de réaliser les dépenses énumérées ci-dessus pour un montant total de 26 176,66 " HT.

#### **6- Indemnité de gardiennage de l'Église : délibération n° 36-2020-DEL**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer l'indemnité de gardiennage de l'église à Mesdames BLANC Bernadette et RAMBOURG Noëlle.

Cette indemnité s'élève à la somme de 474,22 " pour l'année 2020 en application de la circulaire n° NOR INTD1301312C du 21 janvier 2013.

Un montant de 237,11 " sera versé à chacune d'elle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer l'indemnité pour le gardiennage de l'Église à Mesdames BLANC Bernadette et RAMBOURG Noëlle pour 237,11 " chacune et d'imputer cette somme à l'article 6282 du Budget Primitif 2020.

#### **7- Tarifs 2020 des marchés gourmands : délibération n° 37-2020-DEL**

Monsieur le Maire sollicite son conseil municipal pour redéfinir le montant de l'emplacement des marchés gourmands qui se tiendront peut-être cette année les dimanches soirs si le Gouvernement les y autorise de juin à septembre.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière à savoir 18 " par emplacement et de 5 " de frais forfaitaire à chaque exposant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE d'appliquer le même tarif de 18 " par emplacement et de 5 " de frais forfaitaire à chaque exposant si le Gouvernement les y autorise bien sûr.
- ACCEPTE de mandater Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération. Et confère en tant que de besoin toutes les dispositions

utiles à Monsieur le Maire pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**8- Emprunt pour achat d'une épareuse et d'un lamier : délibération n° 38-2020-DEL**

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'acheter une épareuse et un lamier afin d'entretenir le port de la Maréchale et de contracter un emprunt pour son paiement. En effet, l'actuelle épareuse que la commune possède a plus de 40 ans et ne fonctionne pas convenablement. De plus, suite à l'arrêt de l'utilisation de désherbant, le fauchage doit se faire de plus en plus souvent.

Actuellement, les taux d'emprunt sont très bas et il propose de contracter un emprunt afin de conserver notre fond de roulement pour d'autres investissements.

Le Crédit Agricole nous propose un prêt de 23 000 " sur 5 ans au taux de 0,449 % avec des remboursements semestriels de 2 328,53 ". Les frais de dossier s'élèvent à 100 " et la 1<sup>ère</sup> échéance peut être remboursée dans 12 mois.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal quel est son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSIDERE qu'il est nécessaire d'acheter une épareuse et un lamier pour les travaux du Port de la Maréchale,
  - ACCEPTE de contracter un emprunt de 23 000 " pour ces acquisitions,
  - ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole au taux de 0,449 % sur 5 ans avec remboursement des annuités semestriellement d'un montant de 2 328,58 " et dont la 1<sup>ère</sup> échéance sera reportée de 12 mois à la date de signature du contrat
- Sachant que Monsieur le Maire avait déjà retenu le prêt en accord préalable avec son conseil par mail.

**9- Motion en faveur du respect de l'autonomie fiscale des départements et de la libre administration des collectivités : délibération n° 39-2020-DEL**

Le conseil départemental de la Gironde réuni en séance plénière le 18 novembre 2019 a adopté à la majorité la motion ci. dessous en faveur du respect de l'autonomie fiscale des Départements et de la libre administration des collectivités. Monsieur le Maire fait lecture de la motion.

Motion : « Les Présidents des Départements de France réunis en congrès à Bourges les 16, 17 et 18 octobre ont refusé le projet de réforme fiscale imposé par le Gouvernement. A cette occasion nous avons réaffirmé, dans une unité Transpartisane, notre demande du respect impératif de notre autonomie fiscale et de la libre administration de nos collectivités. Dans une absence d'écoute et d'attention confondantes, l'Etat s'entête depuis plusieurs mois, et s'apprête à concrétiser dans un Projet de Loi de Finances, la mort lente par asphyxie financière des Départements. Avec force leçons de vertu en matière de gestion financière, alors que le déficit national abyssal est essentiellement creusé par l'Etat lui-même, celui-ci s'en prend aux collectivités locales et plus particulièrement au Département. Pourtant, la réalité voudrait qu'il reconnaisse qu'il doit au titre de la solidarité nationale à l'ensemble des Départements de France la somme de 9 milliards d'", correspondant au montant du reste à charge laissé à nos collectivités pour assumer le paiement des allocations individuelles de solidarité qui constituent des droits républicains : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Il faut y ajouter 2 milliards d'" au titre des Mineurs Non Accompagnés que nous avons l'obligation légale d'accueillir. Face à ces montants colossaux, il nous accorde seulement 250 millions d'" pour solde de tout compte, en nous demandant par ailleurs de trouver dans les finances de nos collectivités 1,6 milliards d'" à répartir entre nous pour compenser les écarts de richesse. De même, il n'assume pas certaines charges relevant de sa compétence, dont les Départements sont amenés à compenser la carence : prise en charge pédopsychiatrique d'enfants sous protection, PCH 24/24 au domicile faute de places en établissements spécialisés correspondant aux parcours de vie de personnes handicapées... Au total, c'est ainsi 142 millions d'euros qu'il doit au seul Département de la Gironde. De façon parfaitement contradictoire, l'Etat nous propose par ailleurs des contrats pour assumer des actions nouvelles et les charges qui vont avec, tout en contraignant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement via un « Pacte de Cahors » qui n'a de pacte que le

nom. Parallèlement, il s'attaque à nos recettes, en refusant le dé plafonnement du taux des DMTO, et en nous privant d'autonomie fiscale. Alors qu'il retire la taxe d'habitation des recettes des communes, et au lieu de leur apporter une recette de substitution, il fait des Départements un dégât collatéral en leur subtilisant la taxe sur le foncier bâti. Celle-ci est remplacée par une fraction de TVA, dont la dynamique et le caractère aléatoire sont sensiblement différents du foncier bâti. En étouffant nos recettes, il nous prive des moyens nécessaires aux services que nous devons à la population de notre département. En contraignant nos dépenses, il nie la dynamique démographique de la Gironde, ces 20.000 habitants de plus par an que nous accueillons et pour lesquels nous devons déployer toujours plus d'actions et de constructions. En serrant le nœud de la corde qu'il manie pour nous étrangler financièrement, il nous contraint dans notre action en faveur des plus fragiles, il nous empêche d'agir en faveur de la correction des déséquilibres entre territoires ruraux et urbains. Aujourd'hui, ce n'est pas notre collectivité qu'il sanctionne, ce sont les Girondines et les Girondins qu'il pénalise : collégiens, personnes âgées ou en situation de handicap, personnes en insertion, pompiers, .... Demain, il ne fera qu'accentuer ce sentiment d'abandon qu'ont traduit avec violence les Gilets Jaunes, entre populations précaires ou modestes et secteurs en déprise d'emplois et de services. Dans ce contexte, la Gironde continuera le combat aux côtés d'autres Départements :

- Pour une décentralisation qui ne soit pas un jeu de dupes,
- Pour son autonomie fiscale, pour sa souveraineté et sa libre administration,
- Pour tout simplement assumer correctement les compétences légales qui sont les nôtres, et être à la hauteur des besoins des Girondines et des Girondins que nous représentons.

Après avoir entendu les explications qui précèdent, le Conseil Municipal, à l'unanimité SOUTIENT la motion du Conseil Départemental de la Gironde

- Pour une décentralisation qui ne soit pas un jeu de dupes,
- Pour son autonomie fiscale, pour sa souveraineté et sa libre administration
- Pour tout simplement assumer correctement les compétences légales qui sont les siennes, et être à la hauteur des besoins des Girondines et des Girondins qu'il représente.

La séance est levée à 20 h 15.